



# COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

---

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1660 CHATEAU-D'OEX

Préavis No 15/2016

Château-d'Oex, le 09 août 2016  
N/réf. : Conseil\Municipalité :  
Ordinaire/EM/dh

## ***Autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions*** ***Législature 2016 - 2021***

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En vertu des art. 4 al. 11 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC) et 17 al. 11 du Règlement du Conseil communal du 13 octobre 2014, l'acceptation de legs et de donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que l'acceptation de successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire, doivent être présentées et approuvées par le Conseil communal.

Il en résulte que dans chaque cas, la municipalité est dans l'obligation de déposer un préavis au Conseil communal. Celui-ci se détermine après avoir ouï le rapport de la commission.

Conformément aux usages et désireux que nous sommes de simplifier et d'accélérer ces procédures, nous exprimons le désir que le Conseil communal veuille bien nous accorder :

- Une autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, de donations et de successions.

Nous précisons que cette autorisation générale est demandée pour la législature 2016 - 2021.

./.

En conclusion, la municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

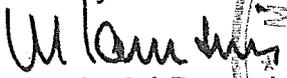
- vu le préavis municipal No 15/2016 du 09 août 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

- D'accorder à la municipalité, pour la législature 2016 – 2021 (01.07.2016 au 30.06.2021), l'autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, de donations et de successions.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 09 août 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic :  La Secrétaire :   
Charles-André Ramseier Eliane Morier

